



Non restitution de caution et paiement réfection peinture

Par **lotusia**, le **26/03/2013** à **14:02**

Bonjour, rn rn Je viens de quitté un appartement que j'ai occupé durant 3ans et 3 mois. rn L'agence m'envoie un courrier pour me stipuler qu'il conserve la caution et que je leur doit 980 euros devis a l'appuie , pour refaire toute la peinture du moindre recoin de l'appartement. rn rn Le dit appartement n'était pas refait a neuf a notre entrée. rn Sur l'état des lieux d'entrée les peintures sont notées soit en bon état soit en état d'utilisation. rn rn Sur l'état des lieux de sorti il a été noté mauvais état a cause de traces que certains cadres avaient fait. (couleur légèrement plus claire sous les cadres) rn rn Quels sont mes droits et recourt , car avec la caution la facture s'élève a 1350 euros je trouve cela plus qu'excessif. rn rn Puis je par exemple demandé une facture de la dernière remise a neuf , pour exigé qu'une vétusté soit prise en compte? rn rn Merci par avance de vos réponses.